

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 9 novembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 9 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de JOSSIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAILLARD, Maire.

Présents : Mesdames BRANDSTATTER, CHEVALLIER, PAULINO, PIACENTINO, THOMAS,
Messieurs COUÏC, FATIS, FEAUVEAU, GROSBOIS, HENRIOL et ROSA

Absents Excusés :

M. MIRON pouvoir à Mme PIACENTINO

M. TIMOTEO pouvoir à M. FEAUVEAU

Madame TRABAC

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur HENRIOL a été désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal 7 septembre 2018 et s'ils ont des observations à formuler

Madame PIACENTINO Anna demande qu'il soit précisé au compte rendu dans la délibération 2018/25 la mention suivante « bénéficiant aux enfants porteurs de handicap »

Aucune autre observation n'étant formulée, **LE CONSEIL APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 septembre 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le premier point à l'ordre du jour concernant les horaires de la mairie est seulement un point d'information qu'il souhaitait évoquer en conseil municipal.

**DELIBERATION N°2018-30
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – APPROBATION
DU RAPPORT DE CHARGES DE LA CLECT DU 10 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal,

Vu le Conseil Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-5

Vu le Code des impôts et notamment son article 1609 normes C

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale et notamment son article 86,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Vu la prise de nouvelles compétences par la Communauté d'Agglomération (DECI et MSAP),

Vu l'adhésion de plusieurs communes aux services communs de la commande publique et de la lecture publique.

Considérant le travail accompli par la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

Considérant l'établissement du rapport de la CLECT du 10 septembre 2018 approuvé à l'unanimité,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 10 septembre 2018 tel que joint en annexe.

DELIBERATION N°2018-31
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAMG – INTERVENTIONS MUSIQUE
EN MILIEU SCOLAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition de convention présentée par La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire concernant l'intervention des dumistes sur le temps scolaire à l'école de Jossigny, facturant la commune de Jossigny à hauteur de 25 % du coût horaire d'un enseignant titulaire du DUMI, soit une part communale de 700 euros au titre de l'année 2018/2019

Considérant le rapport présenté par Monsieur Le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ACCEPTE la convention pour l'intervention des dumistes sur le temps scolaire au titre de l'année scolaire 2018/2019 et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Aire des Gens du Voyage

L'Etat avait localisé un terrain susceptible d'accueillir une aire d'accueil pour les gens du Voyage de 70 places sur la commune de Jossigny. Terrain situé à côté du rond-point de Métin (direction Val d'Europe) côté droit le long du RER ;

Cette aire aurait pu répondre aux attentes de l'Etat sur les 70 places manquantes sur la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (40 places pour BSG et 30 places pour Montévrain).

Assainissement Rue Ferraille

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux « Rue Ferraille » se déroulent dans de bonnes conditions et qu'ils devraient se terminer dans les délais prévus. Après plusieurs échanges avec la CAMG, la rue Ferraille sera refaite dans sa globalité sans incidences financières pour Jossigny.

Commémoration du 11 novembre

Monsieur le Maire rappelle qu'une cérémonie sera tenue pour la commémoration le dimanche 11 novembre à 11 heures. Il précise qu'à cet effet, les enfants de la garderie du mercredi ont participé à des répétitions de la Marseillaise avec Monsieur FRANCOMANO afin de pouvoir accompagner les musiciens qui seront présents.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal des enfants a lui aussi été sensibilisé et espère qu'ils seront nombreux enfants comme adultes à participer.

Cette cérémonie sera suivie d'un petit buffet à la grange aux dîmes.

Repas de Noël des anciens

Monsieur le Marie précise que le repas des anciens se déroulera le 2 décembre 2018 à la grange aux dîmes.

Mise en place des sapins de Noël

Madame CHEVALLIER informe les membres du conseil que la pose des sapins de Noël se fera le samedi 1 décembre à partir de 9 heures.

Marathon 2019

Monsieur COUÏC fait part au conseil municipal de l'avancé du tracé du prochain marathon de Marne et Gondoire suite à plusieurs réunions.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 heures ;